



Mon chauffagiste a mis en panne ma chaudière lors de l'entretien

Par **lesmok**, le **23/11/2011** à **15:33**

Bonjour,

Suite à son passage pour faire un entretien (nettoyage) de ma chaudière, mon chauffagiste a dû dérégler quelque chose et suite à son passage cette dernière n'arrêtait pas de s'arrêter.

La chaudière tournait depuis 2 mois sans aucun problème avant son passage.

Juste avant de partir il m'a indiqué comment faire pour la remettre en route si elle plantait (Étrange n'est-ce pas !).

Après avoir planté juste après son départ et une nouvelle fois le lendemain matin je le rappelle en lui signalant le problème (photos et vidéos enregistrées).

Il vient le lendemain donc deux jours après son "entretien" pour regarder mais comme il l'a dit à ma femme, "Elle fonctionne bien". Je l'ai au téléphone (étant au travail moi aussi), le ton monte, je ne l'insulte pas lui non plus mais je lui demande des explications car à chaque fois il vient passer 3 à 6 heures dessus, puis il me raccroche au nez. Ma femme me rappelle en me disant qu'il est parti.

Bref ... il me laisse en plan avec une chaudière en panne (ne me rappelle même pas le lendemain ou dans la journée ...).

Je reçois une semaine plus tard la facture.

Entre temps j'ai fait intervenir un autre chauffagiste bien plus sérieux qui a résolu le problème (problème bien généré par le précédent chauffagiste).

Ces derniers jours je reçois une relance que je refuse de payer étant prêt à aller jusqu'au bout.

Je ne souhaite pas payer cette facture/relance (même si j'en ai les moyens) parce que je trouve son attitude (je ne juge même pas ses compétences !) intolérable et on ne laisse pas des clients comme cela (en plus avec un enfant).

Quel type de courrier dois-je lui envoyer ?

Sur quel texte me baser ?

Dois-je attendre qu'il entame une procédure juridique ?

Entamer moi-même une procédure (pour 150€ ???) ...

Rien ne me pose problème j'aimerais bien avoir votre avis pour ne plus avoir de rapport avec cette personne.

Merci pour votre aide.

Par **Claralea**, le **23/11/2011** à **23:23**

Avez vous un écrit du second chauffagiste comme quoi la panne est survenue suite à son intervention ?

Vous pouvez éventuellement contester la facture en envoyant copie de celle du second chauffagiste, prouvant ainsi que vous avez dû faire intervenir ce dernier suite à son incompétence et qu'il est hors de question que vous ayez à payer des interventions qui ne sont dues qu'à ses erreurs. Vous lui demandez également de vous rembourser les frais du second chauffagiste, on verra bien ce qu'il dira

Et surtout, si ce n'est pas un artisan, envoyez ce courrier à sa direction